



**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES
SALLE DANGOU LESCOUZÈRES
(sur convocation du 9 février 2018)**

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 12

Absents représentés : 6

Absent excusé : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS**

L'an deux mille dix-huit, le quinze du mois de février à 18 heures, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 9 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Maïté GRAFF, Françoise TROCCARD, Rosa Di MURO, Pierrette MICHELENA ;

Messieurs Alain LAVIELLE, Jean-Paul TOURNIER, Alain JEAN, Yves MONGROLLE, Pierre LAFFITTE, Jérôme PETITJEAN ;

Absents représentés :

Madame Nelly BETAILLE a donné pouvoir à Madame Françoise TROCCARD, Monsieur Benoît DARETS a donné pouvoir à Monsieur Alain JEAN, Madame Corine LAFITTE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN, Monsieur Pierre ATHANASE a donné pouvoir à Madame Sylvie DE ARTECHE, Monsieur Pascal SCHWINDOWSKY a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL.

Absent excusé : *Monsieur Pierre FROUSTEY.*





OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

Madame Elisabeth Lartigue, représentante de l'association Voisinage au conseil d'administration du CIAS, a présenté sa démission en séance du 12 octobre 2017, confirmée par courrier du 15 novembre 2017.

La vacance du siège a été publiée à compter du 27 novembre 2017, dans le respect du délai imparti, en application des dispositions de l'article R. 123-11 du code de l'action sociale et des familles.

Suite à la réception de candidatures, Monsieur le Président a désigné, par arrêté en date du 6 février 2018, Madame Rosa Di Muro, en qualité de représentante de l'association Voisinage.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-11 et suivants ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2007, portant création, au 1^{er} septembre 2007, d'un Centre intercommunal d'action sociale chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans le ressort de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud en date du 11 avril 2014 fixant la composition du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale, outre le président de MACS, président de droit, comme suit :

- 9 membres élus en son sein par le conseil communautaire ;
- 9 membres nommés par le président parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud en date du 17 avril 2014 portant élection des neuf représentants de MACS au sein du conseil d'administration du CIAS ;

VU la délibération du conseil d'administration en date du 29 avril 2014 portant installation du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de MACS ;

VU la délibération du conseil d'administration en date du 20 décembre 2017 portant modifications de la composition du conseil d'administration du CIAS ;

VU la démission de Madame Elisabeth Lartigue, membre nommé du conseil d'administration du CIAS, en date du 15 novembre 2017 ;

VU la publication de la vacance du siège d'administrateur parmi les membres nommés effectuée par voie d'affichage au siège du CIAS à compter du 27 novembre 2017 ;

VU l'arrêté du président en date du 6 février 2018 portant désignation de Madame Rosa Di Muro, représentante de la société civile, en remplacement de Madame Elisabeth Lartigue pour siéger au sein du conseil d'administration du CIAS de MACS ;

- prend acte de l'installation de Madame Rosa Di Muro et de la modification consécutive de la composition du conseil d'administration du CIAS de MACS, telle que transcrite dans le tableau annexé à la présente,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 15 février 2018*



Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,

Frédérique Charpenel